



Déclaration liminaire au CDEN de Saône et Loire du 4 mai 2021

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du conseil départemental, Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

La rentrée du lundi 26 avril puis celle du 3 mai ont été marquées par l'inquiétude et la lassitude : inquiétude face à la situation épidémique, et lassitude face à l'incertitude des prochaines semaines après un an de crise sanitaire.

Pour le SE-Unsa, il faut se donner les moyens de tenir pendant encore 9 semaines mais aussi préparer d'ores et déjà l'année scolaire prochaine.

Parlons d'abord de cette fin d'année scolaire. L'enjeu majeur dans la période qui vient est de s'inscrire dans la durée : maintenir cette ouverture des écoles et des établissements jusqu'à la fin d'année scolaire sans entretenir la situation épidémique et en protégeant les personnels et les élèves. Si les autotests fournis aux personnels constituent une avancée, le point noir de la vaccination demeure : en premier lieu, l'incapacité à donner des perspectives de vaccination pour l'ensemble des personnels des écoles et des établissements est un manque important ; il faut absolument que l'ensemble des personnels volontaires puissent se faire vacciner rapidement. Par ailleurs, comment comprendre qu'il soit demandé à un enseignant de Bourbon-Lancy de plus de 55 ans, donc éligible, d'aller se faire vacciner à Chalon ou Mâcon, alors qu'un centre de vaccination local existe sur place ? Vu l'étendue de notre département, être vraiment prioritaire devrait conduire à privilégier la proximité géographique au choix du vaccin imposé pour la tranche d'âge. La solution retenue par le ministère est dissuasive pour les enseignants résidants loin des lieux de vaccination fixés, deux retenus en Saône et Loire, et transforme pour eux la proposition vaccinale en effet d'annonce peu réalisable.

Pour cette fin d'année scolaire, Monsieur le ministre promet 5 000 embauches de contractuels pour permettre de remplacer les enseignants absents... ce qui n'a rien d'un luxe, la non-répartition des élèves enfin fixée comme corolaire du non-brassage devant conduire au non-accueil d'un nombre grandissant d'enfants au fil des jours. Mais puisque le vivier s'est avéré insuffisant pour recruter 17 contractuels dans notre département fin 2020 / début 2021, on voit mal comment cette nouvelle possibilité pourra se concrétiser ! Les semaines qui viennent risquent donc d'être sous forte tension !

Enfin, l'UNSA Education demande que soient engagés avec les collectivités de manière volontariste des aménagements, des travaux pour l'amélioration de l'aération, pour l'installation de capteurs de CO2, plus globalement pour l'assainissement de l'air, mais aussi pour favoriser encore l'accès au lavage des mains. La recherche de solutions pour trouver des locaux supplémentaires pour la demi-pension dans le premier degré doit encore être travaillée, de même que la cohésion entre le respect des règles entre temps scolaire et temps périscolaire. Les enseignants sont souvent amers lorsqu'ils constatent le décalage entre les aménagements qu'ils mettent en place pour éviter tout brassage et le non-respect des mêmes règles dans le temps périscolaire, qui annihile tous leurs efforts !

Enième épisode de la foire aux questions concernant les mesures sanitaires.

A nouveau, le ministère a modifié les règles du jeu pour une grande part des personnels et des élèves, une semaine après leur rentrée en présentiel pour certains et à la veille de la reprise en présentiel pour d'autres.

Professeurs des écoles en élémentaire qui se sont organisés pour enseigner l'EPS en extérieur depuis lundi 26 et en ayant en tête de garder encore cette organisation au 3 mai, professeurs d'EPS qui se sont organisés pour leur reprise en présentiel en stricte pratique extérieure, tous vont une nouvelle fois revoir leur organisation !

Ces modifications, qui pouvaient une nouvelle fois être anticipées, ont été communiquées samedi 1^{er} mai, jour de la Fête du Travail.

Il s'agit là d'un manque considérable de respect des personnels de l'Education nationale. Quelle inconscience, quelle méprise de l'employeur que de contraindre ainsi ses personnels à consulter des consignes professionnelles et planifier leur mise en œuvre ce jour-là !

Le manque d'anticipation de l'Etat après une année de crise sanitaire est incompréhensible et inadmissible.

Ce CDEN a pour objet l'ajustement de la préparation de la rentrée de l'année prochaine. Qui peut oser affirmer que cette crise sera dernière nous ? Concernant les remplacements, c'est une solution pérenne qui sera nécessaire, et non un Xème ajustement de gestion de crise : il faut recruter pour abonder les remplacements en primaire, pourvoir les postes de psychologues scolaires et étoffer les vies scolaires dans les collèges. Il faut recruter des personnels santé et sociaux qui sont trop peu nombreux. Et nous redisons notre opposition à la suppression de 23 postes d'enseignants dans les collèges du département ainsi que notre opposition à aux mesures de carte scolaires, aux suppressions de postes en lycées. Cela va encore plus dégrader les conditions d'accueil des élèves, qui ont, dans cette période, besoin d'un accompagnement soutenu et régulier tout au long de l'année.

Nous souhaitons remercier les municipalités qui s'engagent pour leurs écoles, qui les défendent malgré les mesures de cartes scolaires et qui reconnaissent le travail des équipes enseignantes.

Les ajustements proposés dans le premier degré ainsi que les situations à suivre ont été prises en compte dans le projet qui nous est présenté. Même si nous restons critiques face au traitement de certaines écoles, la Saône et Loire peut s'estimer privilégiée face à d'autres départements de notre académie.

Au côté des équipes, l'UNSA Education défend l'école dans tous les territoires. Davantage encore dans les circonstances particulières de cette année, les conditions d'une rentrée 2021 sécurisée et sereine pour les personnels, les élèves et leurs parents doivent être la priorité de l'Education nationale.